

Parles-en...
Ta VIE est importante !

« Le cumul des événements qui déclenche l'acte suicidaire résulte d'une cascade de déchirures souvent invisibles »

AGIR en sentinelle
pour la prévention du suicide

Centre de prévention Suicide
Arthabaska-Érable

Centre de prévention suicide
Arthabaska-Érable

Service administratif
Adresse postale : C.P. 611
Victoriaville (Québec) G6P 6V7
Téléphone : 819 751-8545
Télécopieur : 819 260-1728
Courriel : info@cpsae.ca
Internet : www.cpsae.ca

Nous sommes là pour vous !
Lignes d'intervention
MRC d'Arthabaska
819 751-2205
MRC de l'Érable
819 362-8581
www.cpsae.ca

POUR FAIRE UN DON AU CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE ARTHABASKA-ÉRABLE
Le Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable Inc. est un organisme à but non lucratif. La population peut contribuer à la prévention du suicide en faisant un don.

Organisation : _____
Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Code postal : _____
Montant ma contribution de : _____ \$
Date : _____

Vous pouvez faire un chèque au nom de :
Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable
ou CPSAE.

Pour un don de 10 \$ ou plus, nous pouvons vous faire parvenir un reçu pour fins d'impôt
 OUI NON

Vous pouvez également faire un don en ligne au www.cpsae.ca

Commentaires : _____
Envoyez le formulaire complété avec votre contribution à : CPSAE, C.P. 611, Victoriaville (Québec) G6P 6V7

Ne pas copier

Pour commander ce dépliant :
819 751-8545 poste 3 ou info@cpsae.ca

Le contenu de la formation

La formation « Agir en sentinelle pour la prévention suicide » est gratuite et d'une durée de 7 heures et permet de se familiariser avec la prévention du suicide en apprenant :

- les signes, les questions à poser
- le rôle de la sentinelle et celui de l'intervenant du centre de prévention suicide
- les informations à transmettre
- et comment encourager une personne à demander de l'aide

Les rôles des sentinelles

- Établir le contact avec la personne en détresse
- Assurer le lien entre cette personne et les ressources d'aide du territoire

Les personnes qui peuvent devenir sentinelles sont :

- des adultes susceptibles d'être en contact avec des personnes suicidaires
- des personnes s'engageant de façon volontaire
- des personnes formées et soutenues pour jouer ce rôle

Qui n'est pas considéré comme sentinelle?

- certains professionnels (médecins, policiers, autres intervenants de la santé et services sociaux)
- les proches d'une personne suicidaire
- les jeunes de moins de 18 ans

L'implantation d'un réseau de sentinelles

La mise en place d'un réseau de Sentinelles en prévention du suicide contribue à renforcer les liens entre les membres d'une communauté et augmente la probabilité que les personnes suicidaires soient : **repérées, référées et aidées au moment opportun.** « On peut comparer le rôle des sentinelles à celui des personnes capables de donner les premiers soins ou de pratiquer la réanimation cardiorespiratoire. **Ce sont des personnes formées pour agir promptement et assurer un soutien en attendant que des spécialistes prennent la relève.** »

Pour devenir sentinelle ou implanter un réseau dans votre milieu

La personne intéressée à devenir sentinelle ou le milieu de travail qui souhaite implanter un réseau de sentinelles doit communiquer avec le Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable en composant le 819 751-8545 ou en envoyant un courriel à l'adresse suivante : intervenant@cpsae.ca

Pour vous inscrire

Formateurs : 819 751-8545 poste 4 ou 6
Tous nos services sont gratuits et confidentiels.

Vous désirez vous impliquer ?

- En devenant bénévole.
- En faisant un don (coupon ci-joint ou en ligne au www.cpsae.ca).
- En vous impliquant sur divers comités.

Le suicide est multifactoriel, ce n'est jamais qu'un seul élément en cause...

Veuillez communiquer avec nous pour plus d'informations.

Ne pas copier

www.empty-voix.com